



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

CSEE

Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

Déclaration du CSEE

EUROPEAN REGION-
ETUCE

REGION EUROPEENNE-
CSEE

sur le 30ème Anniversaire du Programme d'échange ERASMUS

Adoptée par le Bureau du CSEE le 24 Octobre 2017

Présidente

Christine BLOWER

Vice-Présidents

Odile CORDELIER
Andreas KELLER
Trudy KERPERIEN
Dorte LANGE
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 131 syndicats de l'éducation de tous les niveaux du secteur de l'éducation dans 49 pays, y compris le personnel éducatif de l'enseignement supérieur, les universitaires et les chercheurs. Après la célébration durant une année du 30ème anniversaire du programme d'échange Erasmus, annoncé par la Commission européenne en 2017, le CSEE souhaite exprimer son point de vue sur le programme existant et suggérer des moyens de renforcer Erasmus à l'avenir.

Le CSEE considère le programme d'échange Erasmus comme un programme ayant réussi à stimuler la coopération internationale dans l'enseignement supérieur en Europe et au-delà. L'augmentation constante du nombre d'étudiants étudiant à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus¹ ainsi que les évaluations des étudiants², indiquent clairement que **le programme a été un succès**. Durant ses 30 ans d'existence, le programme d'échange Erasmus a permis de précieux échanges d'étudiants et a permis de créer des partenariats mondiaux prospères entre les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche et les différents acteurs.



5, Bd du Roi Albert II, 9°
1210 Bruxelles, Belgique
Tel +32 2 224 06 91/92
Fax +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuice.org
<http://www.csee-etuice.org>

Le CSEE insiste particulièrement sur la valeur de **l'internationalisation de l'enseignement supérieur** qui est encouragée par des initiatives européennes telles que le programme d'échange Erasmus. Ce type d'internationalisation contribue à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, à renforcer la coopération internationale et le renforcement des capacités des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche. Le succès du programme d'échange Erasmus constitue la base d'une future stratégie intégrée pour l'internationalisation de l'enseignement supérieur.

Directrice européenne
Susan FLOCKEN

Trésorier

Mike JENNINGS

Le CSEE note également l'effet positif des études à l'étranger dans le programme Erasmus **sur l'employabilité des étudiants mobiles**. Le CSEE se félicite que le programme d'échange Erasmus contribue avec succès au développement personnel des étudiants ainsi qu'à leur employabilité. Selon *l'étude d'impact Erasmus* de la Commission européenne, le taux de chômage des étudiants mobiles est de 23% inférieur à celui des

¹ Selon les statistiques de la Commission européenne, le nombre d'étudiants est passé de 3244 étudiants de 11 pays en 1987 à 3.3 millions d'étudiants de 34 pays pour l'année académique 2013-2014 (http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/repository/education/library/statistics/erasmus-plus-facts-figures_en.pdf).

² Selon l'enquête du réseau des étudiants Erasmus 2014, le taux de satisfaction des étudiants Erasmus au sujet de leur séjour à l'étranger est monté à 4.4 sur une échelle de 1 à 5 (<https://esn.org/ESNSurvey/2014>).

étudiants non mobiles et les étudiants Erasmus ont de meilleures compétences à faire valoir sur le marché du travail après leurs études à l'étranger que 70% des étudiants³

Le CSEE appelle la Commission européenne à rendre le programme Erasmus **aussi inclusif que possible**. Actuellement, les statistiques montrent que la majorité des étudiants mobiles proviennent de milieux familiaux privilégiés sur les plans socio-économiques et universitaires⁴. L'insuffisance des bourses Erasmus accordées pour étudier à l'étranger et le coût élevé de la vie dans un autre pays sont mentionnés par 63% des étudiants non mobiles en 2016 comme les principaux obstacles à la participation aux programmes d'échange Erasmus⁵. Ainsi, le soutien financier limité du programme contribue à un écart plus important entre les étudiants issus de milieux socio-économiques privilégiés et les étudiants issus de milieux moins privilégiés. Le CSEE rappelle à la Commission européenne que l'enseignement supérieur de qualité n'est pas une marchandise et devrait être accessible à tous. De plus, l'éducation est essentielle pour promouvoir les valeurs européennes communes, favoriser l'intégration sociale et le sentiment d'appartenance à la communauté, renforcer la compréhension interculturelle et prévenir la radicalisation. Nous demandons donc à la Commission européenne **d'augmenter l'aide financière aux étudiants Erasmus** afin d'offrir aux personnes issues de milieux défavorisés, y compris les migrants nouvellement arrivés, davantage de possibilités d'accéder à un enseignement supérieur de qualité et de promouvoir leur inclusion dans la société.

Tout en soutenant pleinement le succès remporté par le programme Erasmus dans la promotion de la coopération internationale et de la mobilité au sein de l'enseignement supérieur, le CSEE s'inquiète de l'approche **excessivement centrée sur les entreprises** du programme, en particulier dans le cadre du programme Erasmus +. Nous croyons que l'enseignement supérieur et la recherche sont des biens publics et devraient être protégés contre le type d'internationalisation qui vise à commercialiser les universités et à créer une concurrence entre elles. Pour cette raison, le CSEE s'est fortement opposé à la proposition de la Commission européenne de 2014 de lancer *des prêts Erasmus pour les étudiants qui suivent des cours de Master à l'étranger*⁶. Ces prêts peuvent contribuer à l'endettement des étudiants et à l'exclusion des étudiants de la classe ouvrière et des personnes économiquement défavorisées.

La reconnaissance des crédits et notes obtenus lors d'études à l'étranger est une autre source de préoccupation pour les étudiants Erasmus dans presque tous les pays. D'une part, le CSEE s'inquiète du fait que les problèmes liés à la reconnaissance des crédits entraînent des retards dans l'obtention des diplômes et des coûts supplémentaires par le biais des prêts étudiants accumulés, des frais de scolarité et des gains reportés. D'autre part, des protections sont nécessaires pour garantir que les questions relatives à la langue et à la culture nationales ne se perdent pas dans le processus de développement de systèmes de reconnaissance plus rapides et plus souples. Par conséquent, le CSEE appelle les

³ *The Erasmus Impact Study: Effects of mobility on the skills and employability of students and the internationalisation of higher education institutions*. European Commission, DG Education and Culture, 2014.

⁴ *L'étude d'impact Erasmus* (2014) estime que près de deux tiers des étudiants avaient au moins un parent travaillant comme cadre, spécialiste ou technicien.

⁵ *What are the obstacles to student mobility during the decision and planning phase?* Intelligence brief No. 02 (2016).

http://www.eurostudent.eu/download_files/documents/EV_IB_mobility_obstacles.pdf

⁶ http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/erasmusplus/files/library/erasmus-plus-master-loan_en.pdf

établissements d'enseignement supérieur à veiller à ce que le personnel académique participe correctement aux discussions sur tout changement apporté aux mécanismes de transfert de crédits et d'assurance de la qualité.

En tant que défenseur des intérêts des enseignants, le CSEE est profondément préoccupé par les **conditions de travail des enseignants** qui travaillent avec des étudiants Erasmus : enseigner à des étudiants internationaux peut être exigeant et long (car ils ont souvent une formation universitaire différente) et demande des compétences linguistiques supplémentaires et une sensibilisation culturelle du personnel universitaire. Le CSEE demande instamment à la Commission européenne d'accorder plus d'attention à la création d'un environnement favorable aux enseignants et au personnel éducatif et à la dimension sociale de l'enseignement et de l'apprentissage des étudiants durant les échanges. Nous préconisons un soutien financier supplémentaire et un développement professionnel continu suffisant (comprenant l'acquisition de compétences en langues étrangères) pour le personnel académique et les chercheurs qui enseignent aux étudiants étrangers. Sans professeurs hautement qualifiés et qualifiés, les programmes Erasmus ne seraient pas en mesure d'assurer une expérience éducative de qualité à l'étranger.

Enfin, nous notons que dans le cadre du programme Erasmus + actuel, les enseignants et autres personnels de l'éducation peuvent également participer aux échanges institutionnels entre les pays. Cependant, divers obstacles empêchent les enseignants de participer à de tels programmes de mobilité, par exemple des subventions insuffisantes, des difficultés à trouver des remplaçants temporaires dans leur établissement d'enseignement, des barrières linguistiques, etc. Nous demandons donc à la Commission européenne de fournir plus de soutien pour permettre aux enseignants de participer au programme Erasmus +.